



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	The Raceway Western Fair			
Date	15 mars 2022	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Dégagé (Temp. : 3 °C)			
État de la piste	Rapide (Variante 1 s)			
Nombre de courses	10	Nombre de course: de qualification	Nombre total d'inscriptions 85	
Total des paris mutuels	\$434,712			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Don Lawrence (à distance)	Juge associé Jeff Minler	Juge associé Larry Hughes
--------------------------------------------------	------------------------------------	-------------------------------------

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

BUREAU

Les officiels de courses Don Lawrence, Tom Miller et Gunnar Lindberg ont rendu les décisions suivantes :

- Gregg McNair a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 6.46.01. Suite à l'inspection #1626638, Mr McNair a été trouvé coupable d'avoir enfreint les règles sur l'étiquetage des médicaments trouvés dans son écurie. Il se voit donc imposer une sanction pécuniaire de \$200. Décision #1640330
- Gregg McNair a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 6.01 (d) et la Directive en matière de politique No 3-2008. Suite à l'inspection #1626638, Mr McNair a été trouvé coupable d'avoir enfreint les

règles sur l'étiquetage des médicaments, conformément à la règle de la CAJO (Décision #1640330). Par conséquent, on a décidé que Mr McNair a enfreint donc la période d'essai allouée par le CACC (Décision #05050 rendue en 2021) et il se voit obligé de payer les montants stipulés de \$500 et de \$500, respectivement, pour le fait d'avoir enfreint les conditions que l'on avait ajoutées à sa licence au moment antérieurement indiqué. La décision du CACC était en fait un appel de la Décision #1085006 pour un montant de \$1,000 comme sanction pécuniaire, conformément à la Décision #1640364.

Scott Coulter a été autorisé à se retirer des 2 courses prévues pour ce soir.

Courses :

Course 1 – Rien à signaler.

Course 2 – Rien à signaler.

Course 3 – Rien à signaler.

Le #5, "Scarlet Dragon", a été signalé dans la statistique avec de l'équipement brisé (perte d'un fer).

Course 4 – Rien à signaler.

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Rien à signaler.

Course 7 – Rien à signaler.

Le #5, "Always Been Crazy", (Tyler Borth), arrivé en 6^e position, a été placé en 7^e position, pour s'être rendu à l'intérieur de 2 pylônes consécutifs au début du dernier droit et pour avoir été dépassé à la ligne d'arrivée.

Course 8 – Rien à signaler.

Course 9 – Rien à signaler.

Course 10 – Rien à signaler.

Réclamations

Course 4

“Neon Lights” (4), pour \$15,000, par la propriétaire Lorrie Keeling, entraîneur Jason Libby.

Course 9

“Run Like Hill” (1), pour \$15,000, par le propriétaire-entraîneur Francis Guillemette.